

Analyse de l'investissement

Pour pouvoir accueillir les touristes, les communes doivent surdimensionner leurs équipements

Les communes touristiques investissent beaucoup plus massivement que les autres communes.

Ce sont les petites collectivités qui détiennent le plus fort ratio de **dépenses d'investissement direct** par habitant (425 €) avec un différentiel de plus de 60% par rapport aux communes de la même strate démographique.

Les communes touristiques doivent en effet disposer des infrastructures nécessaires à l'accueil des touristes en haute saison et sont conduites de ce fait à surdimensionner leurs équipements, notamment dans le domaine de la voirie, des réseaux d'eau et d'assainissement et des parcs de stationnement. Seul un petit nombre de stations connaît une activité élevée toute l'année.

En outre, pour préserver leur attractivité, les communes touristiques doivent être en mesure de proposer un niveau de prestations élevé en termes d'activités sportives et culturelles.

Pour certaines catégories de communes ces investissements sont particulièrement lourds. C'est le cas notamment des stations de sports d'hiver qui, en raison des conditions climatiques, doivent assumer périodiquement des travaux de rénovation de la voirie.

De même, la réhabilitation des fronts de mer dans les communes du littoral est extrêmement coûteuse ; certaines communes sont en outre confrontées au problème de l'érosion des côtes qui risque de compromettre à terme l'activité touristique. Si des solutions techniques existent, leur coût est considérable et peut difficilement être pris en charge par le seul budget communal.

Les communes thermales quant à elles doivent disposer d'infrastructures lourdes soumises à des normes d'hygiène et de sécurité extrêmement strictes.

Le budget d'investissement des communes touristiques doit également supporter des dépenses liées au **remboursement de la dette** bien supérieures à celles des communes de taille comparable excepté en ce qui concerne les communes de plus de 10 000 habitants.

Leur niveau atteint 120 €/hab. dans les communes de 500 à 3 500 habitants contre 71 €/hab. seulement au niveau national.

(en euros par hab)

EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	moins de 500 h		de 500 à 3 500 h		de 3 500 à 10 000 h		plus de 10 000 h	
	communes touristiques	moyenne nationale	communes touristiques	moyenne nationale	communes touristiques	moyenne nationale	communes touristiques	moyenne nationale
Acquisitions d'éléments d'actif	448	271	294	250	325	273	290	264
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3	2	2	2	3	3	6	5
<i>Immobilisations corporelles</i>	422	258	282	242	310	264	276	248
<i>Immobilisations financières</i>	22	11	10	6	12	7	8	12
Opérations pour le compte de tiers	2	1	1	1	3	2	3	3
Charges à répartir	4	1	3	1	4	2	12	11
Remboursement de dettes	93	48	120	71	124	98	148	154
Divers	1	1	3	2	3	4	5	7
TOTAL	548	323	421	325	460	380	458	439

Le financement des dépenses d'investissement mobilise plus de ressources externes

Pour financer leurs dépenses d'équipement, toutes les catégories de communes touristiques disposent d'une **capacité d'autofinancement** (CAF) sensiblement supérieure à la moyenne nationale.

La CAF constitue la principale recette d'investissement. Toutefois, la part de l'autofinancement dans l'ensemble des ressources est souvent plus faible que dans les autres communes : le financement des dépenses d'investissement mobilise plus de ressources externes, qu'il s'agisse de l'emprunt ou des subventions.

Le niveau élevé des dépenses d'investissement liées au tourisme conduit les municipalités à recourir davantage à **l'emprunt**. Les communes touristiques de moins de 500 habitants empruntent près de deux fois plus que les communes de taille équivalente (84 €/hab. contre 47 €/hab.). Ce constat se vérifie pour toutes les catégories de communes, y compris la strate de plus de 10 000 habitants, l'écart étant dans ce dernier cas plus réduit (153 €/hab. contre 146 €/hab.).

Le volume des **subventions d'investissement** est également très élevé (184 €/hab. contre 99 €/hab. dans les communes de moins de 500 habitants). Les principaux contributeurs sont les départements qui versent en moyenne 35% des subventions dans les communes de moins de 10 000 habitants et environ 24 % dans les communes de plus de 10 000 habitants. Viennent ensuite l'État et les régions dont la participation est de l'ordre de 15% en moyenne dans les communes de moins de 10 000 habitants et 18 % dans les communes de plus de 10 000 habitants. La part des subventions au titre des fonds européens est nettement plus faible (de l'ordre de 4% dans les petites et moyennes communes et 8% dans les grandes communes). Enfin ce sont surtout les communes de moins de 500 habitants qui bénéficient des subventions des groupements de collectivités.

Le différentiel positif constaté sur le **FCTVA** qui atteint plus de 60% pour les communes de moins de 500 habitants, reflète le dynamisme des communes touristiques en matière d'investissement.

(en euros par hab)

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	moins de 500 h		de 500 à 3 500 h		de 3 500 à 10 000 h		plus de 10 000 h	
	communes touristiques	moyenne nationale	communes touristiques	moyenne nationale	communes touristiques	moyenne nationale	communes touristiques	moyenne nationale
Capacité d'autofinancement	190	137	166	136	176	142	170	158
Cession ou reduct. d'éléments d'actif	25	12	24	16	20	20	26	26
Opérations pour le compte de tiers	2	2	1	1	3	1	3	3
FCTVA	50	31	35	30	35	30	27	25
Subventions d'investissement	184	99	95	73	100	89	80	78
Emprunts nouveaux	84	47	105	70	126	99	153	146
Divers	0	1	0	0	0	0	1	0
TOTAL	536	328	426	326	460	381	459	436